Association des Avocats de Propriété Industrielle

apeb
Association des Praticiens Européens des Brevets

COLLOQUE

MAISON DU BARREAU DE PARIS

19 JUIN 2019
14.00- 18.00

La nullité du brevet fondée sur l'insuffisance de description ou l'extension au-delà du contenu de la demande de brevet : comparaison selon les domaines techniques, entre juridictions européennes et effet sur l'interprétation des revendications

14.00 : Introduction

- Président de l'AAPI

- Président de l'APEB

14.15 Droit comparé européen : pratique de l'OEB en examen et opposition sur les critères de suffisance de description et non-extension du contenu de la demande de brevet - appréciation différenciée selon les domaines techniques

Modérateur : Olivier LEGRAND Avocat, LEGRAND LESAGE-CATEL GAULTIER, Paris

Panelistes :

- Eric DUVAL, Membre d'une Chambre de Recours technique à l'OEB, Allemagne
- Gaëlle BOUROUT Conseil en Propriété Industrielle, Cabinet PLASSERAUD, Paris
- Frédéric GAILLARDE Conseil en Propriété Industrielle, Cabinet FGPI, Paris

15.15: Droit comparé européen : pratique des juridictions nationales dans les actions en nullité pour insuffisance de description et extension au-delà du contenu de la demande de brevet

Modérateur : Olivier CORTICCHIATO, Responsable brevet - Nutrition, NESTLE, Suisse

Panelistes :

- Christian OSTERRIETH, Avocat, HOYNG ROKH MONEGIER VERON, Düsseldorf
- Richard EBBINK, Avocat, BRINKHOF, Amsterdam

16.00: Pause-café

16.30 : La pratique des juridictions françaises : actions en nullité pour insuffisance de description ou extension au-delà du contenu de la demande de brevet : effet sur la portée et l'interprétation des revendications

Modérateur : Hélène STANKOFF, Conseil en Propriété Industrielle, SANTARELLI, Paris

Panelistes :

- Professeur Frédéric POLLAUD-DULIAN, Université Panthéon Sorbonne Paris I, Paris
- Jean-Frédéric GAULTIER, Avocat, TALIENS, Paris
- Thomas CUCHE, Avocat, DUCLOS THORNE MOLLET-VIEVILLE, Paris
- Carole THOMAS-RAQUIN, Avocat aux conseils, HEMERY THOMAS-RAQUIN, Paris

17.45: Clôture et synthèse

- Professeur Jérôme PASSA, Université Paris Assas, Paris II, Paris

18.00 : Cocktail dans les Salons de la Maison du Barreau